

## Bureaux de la Direction :

155, rue Carlton,  
bureau 1700  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 3H8  
Tél. : 204-945-2476  
Sans frais : 1 800 782-8403  
Télécopieur : 204-945-6273  
courrier électronique :  
rtb@gov.mb.ca

340, 9<sup>e</sup> rue, bureau 143  
Brandon (Manitoba)  
R7A 6C2  
Tél. : 204-726-6230  
Sans frais : 1 800 656-8481  
Télécopieur : 204-726-6589  
courrier électronique :  
rtbbrandon@gov.mb.ca

59, promenade Elizabeth  
bureau 113  
Thompson (Manitoba)  
R8N 1X4  
Tél. : 204-677-6496  
Sans frais : 1 800 229-0639  
Télécopieur : 204-677-6415  
courrier électronique :  
rtbthompson@gov.mb.ca

## Branch Offices:

1700 – 155 Carlton St.  
Winnipeg MB R3C 3H8  
Tel. 204-945-2476  
Toll-free: 1-800-782-8403  
Fax: 204-945-6273  
E-mail: rtb@gov.mb.ca

143-340 9<sup>th</sup> Street  
Brandon MB R7A 6C2  
Tel. 204-726-6230  
Toll-free: 1-800-656-8481  
Fax: 204-726-6589  
E-mail:  
rtbbrandon@gov.mb.ca

113-59 Elizabeth Dr.  
Thompson MB R8N 1X4  
Tel. 204-677-6496  
Toll-free: 1-800-229-0639  
Fax: 204-677-6415  
E-mail:  
rtbthompson@gov.mb.ca

# La Direction de la location à usage d'habitation

## RENSEIGNEMENTS

### Avant de louer – Guide destiné aux locataires

#### Lorsque vous cherchez un locataire, pensez à ce qui suit :

Si vous prévoyez demander à des locataires éventuels de remplir une demande de location, vous devriez consulter les *Lignes directrices sur le logement* de la Commission des droits de la personne à [www.gov.mb.ca/hrc](http://www.gov.mb.ca/hrc) (cliquez sur Publications). Assurez-vous d'obtenir la permission écrite des locataires avant de vérifier les renseignements qu'ils vous ont donnés.

Si des locataires éventuels n'ont pas d'antécédents en matière de location ou que leurs antécédents en matière de crédit sont médiocres, vous pourriez demander un garant. Cela pourrait vous protéger contre des pertes si les locataires ne paient pas le loyer ou causent des dommages à l'unité locative. Voir la feuille de renseignements *Accords de garantie : Renseignements à l'intention des locataires* pour plus de renseignements.

#### Une fois que vous avez trouvé un locataire :

Remplissez une **Convention de location** avec chaque locataire. Si vous désirez avoir des règlements internes (par exemple : pas d'animaux familiers), inscrivez-les dans la Convention de location. Rédigez les règlements internes de façon qu'ils soient faciles à lire et à comprendre. La *Loi sur la location à usage d'habitation* vous permet d'exiger des locataires un dépôt de garantie et, au besoin, un dépôt pour les dommages attribuables à un animal de compagnie. La Direction offre des formulaires de convention de location et de renouvellement de la convention de location à votre usage. Ils sont offerts en ligne (vous pouvez les remplir et les imprimer) ou aux bureaux de la Direction. Vous devez remettre à vos locataires une copie de la convention de location écrite et de tout règlement interne qui vous est propre.

Une fois la convention de location signée, remettez aux locataires un **Avis au nouveau locataire**. Avertissez-les par écrit de toute augmentation de loyer qui surviendra bientôt.

Coordonnez les dates et heures de déménagements des locataires qui partent et des locataires qui emménagent. Rencontrez les nouveaux locataires à l'unité locative le jour de l'emménagement pour leur remettre les clés.

Remplissez un **Rapport sur l'état d'une unité locative à l'emménagement**. Donnez la version originale aux locataires et gardez une copie signée pour vous-même. Cela peut aider à vous protéger si les locataires causent des dommages pendant la location et que vous devez déposer une réclamation contre eux. De plus, vous voudrez peut-être prendre des photos datées lors de l'emménagement et du déménagement. La Direction fournit des formulaires *Rapport sur l'état d'une unité locative à l'intention des locataires*.

Cette feuille de renseignement ne constitue qu'une brève explication. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec la Direction de la location à usage d'habitation. Visitez notre site Web à [www.manitoba.ca/rtb](http://www.manitoba.ca/rtb) pour obtenir les formulaires et les feuilles de renseignements dont vous pourriez avoir besoin.

*Ces renseignements sont offerts dans de multiples formats sur demande.*